

COMPTE RENDU du CONSEIL

Séance ordinaire du Jeudi 21 Avril 2016

L'an 2016 et le 21 Avril à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Communauté de Communes sous la présidence de DURAND Denis, Président.

Etaient présents: M. DURAND Denis, Président ; M. LAIGNEL Noël ; Mme LEGROS Ghislaine ; M. GRIETTE Loïc ; M. REGNAULT Dominique ; Mme RAQUIN Edith ; M. THIBAUT Christian ; M. GILBERT Roland ; Mme COURIVAUD Bernadette ; M. BELLERET Robert ; Mme REBOUX Danielle ; M. CORDEBOIS Loïc ; M. SAUVETTE Lucien ; M. BALLERAT Xavier ; M. THEURIER Benoît ; M. SOUCHET David ; M. REVIDON Laurent ; Mme KOOS Christine ; Mme NORTIER Marie-Ange ; M. DE GOURCUFF Arnaud ; Mme AUDOIN SANDRINE ; M. LAIGOT STEPHANE ; Mme BARILLET-LYON KATIA ; M. FERRAND THIERRY ; Mme BENOIT DELPHINE.

Absent(s) :

Excusés :

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Monsieur Christian THIBAUT

Monsieur le président accueille les délégués de Blet après l'élection à la fonction de Maire de Loïc CORDEBOIS qu'il félicite, ainsi que de ses 2 adjoints Benoît THEURIER et Delphine BENOIT. Puis, il souhaite la bienvenue aux 4 nouveaux délégués de Nérondes (Sandrine AUDOIN, Katia BARILLET-LYON, Thierry FERRAND et Stéphane LAIGOT).

Monsieur De GOURCUFF demande des explications complémentaires concernant le projet Graff, notamment le montage financier. Monsieur BALLERAT, vice-président en charge de l'Enfance-jeunesse, lui répond.

Le procès verbal de la dernière réunion de conseil est approuvé à l'unanimité.

ELECTIONS COMPLEMENTAIRES DU BUREAU

Monsieur le président explique que, suite à la reconstitution du conseil communautaire, Monsieur CHARRUE est suppléant et ne peut donc pas siéger au bureau. Quant à Monsieur PORIKIAN, c'est un peu plus compliqué. Monsieur REGNAULT, maire, est titulaire, et le suppléant est automatiquement le 1^{er} adjoint qui ne peut pas démissionner de son poste de suppléant. En conséquence, Monsieur PORIKIAN ne peut pas être suppléant et donc ne peut plus faire partie du bureau.

Monsieur le président propose les candidatures de Messieurs SOUCHET et REGNAULT et demande si d'autres candidats se portent volontaires.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1-0084 du 17 février 2016 portant reconstitution du conseil communautaire de la CDC du Pays de Néronde,

Monsieur le président informe le conseil que 2 membres du bureau se trouvent démissionnaires de fait, Messieurs CHARRUE et PORIKIAN. Il convient donc de les remplacer.

Le conseil communautaire procède à l'élection de 2 membres du bureau.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire élit les membres suivants au bureau :

- Monsieur Dominique REGNAULT : 25 voix
- Monsieur David SOUCHET : 25 voix

réf : 2016_032

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION "APPEL D'OFFRES"

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1-0084 du 17 février 2016 portant reconstitution du conseil communautaire de la CDC du Pays de Néronde,

Monsieur le président informe le conseil que Monsieur CHARRUE, membre suppléant de la commission « APPEL d'OFFRES » se trouve démissionnaire de fait. Il convient donc de le remplacer.

Le conseil communautaire procède à l'élection d'un membre suppléant à la commission « Appel d'offres ».

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire élit le membre suivant à la commission « Appel d'Offres » :

- Monsieur David SOUCHET

réf : 2016_033

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CULTURE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2014_48 du 29/04/2014 désignant les membres de la commission Culture,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-0084 du 17 février 2016 portant recomposition du conseil communautaire de la CDC du Pays de Nérondes,

Monsieur le président informe le conseil qu'il est nécessaire de redésigner les membres de la commission « Culture ».

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de désigner les membres suivants de la commission « Culture » :

- Madame Edith RAQUIN, déléguée de Cornusse
- Madame Ghislaine LEGROS, déléguée de Bengy-sur-Craon
- Monsieur Thierry PORIKIAN, délégué de Charly
- Madame Jeannine JARRET, déléguée de Chassy
- Monsieur Jean-Louis PENARD, délégué de Cornusse
- Madame Fabienne BEAUPERE, déléguée de Croisy
- Monsieur Baptiste VOISIN, délégué de Flavigny
- Monsieur Gilbert DRIENCOURT, délégué d'Ignol
- Monsieur Jean-Pierre BERGER, délégué de Mornay-Berry
- Madame Christine KOOS, déléguée de Nérondes
- Madame Paulette BIGNOLAIS, déléguée d'Ourouër-les-Bourdelins
- Madame Virginie RENAUD, déléguée de Tendron
- Madame Delphine BENOIT, déléguée de Blet

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2014_48 du 29/04/2014.

réf : 2016_034

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ENFANCE JEUNESSE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2014_50 du 29/04/2016 désignant les membres de la commission « Enfance Jeunesse »,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1-0084 du 17 février 2016 portant recomposition du conseil communautaire de la CDC du Pays de Nérondes,

Monsieur le président informe le conseil qu'il est nécessaire de redésigner les membres de la commission « Enfance Jeunesse ».

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de désigner les membres suivants de la commission « Enfance Jeunesse » :

- Madame Maryline PETIT, déléguée de Bengy-sur-Craon
- Monsieur Loïc GRIETTE, délégué de Bengy-sur-Craon
- Madame Delphine BENOIT, délégué de Blet
- Madame Alexandra TOURRETTE, déléguée de Blet
- Monsieur Thierry PORIKIAN, délégué de Charly
- Madame Sylvie GUERRAND, déléguée de Chassy
- Monsieur Jean-Louis PENARD, délégué de Cornusse
- Monsieur Noël LAIGNEL, délégué de Croisy
- Monsieur Xavier BALLERAT, délégué de Flavigny
- Monsieur François RICHARD, délégué de Flavigny
- Monsieur Lucien SAUVETTE, délégué d'Ignol
- Madame Marie Josée DEBRAS, déléguée de Mornay-Berry
- Madame Bernadette COURIVAUD, déléguée de Nérondes
- Monsieur Stéphane LAIGOT, délégué de Nérondes
- Monsieur Christophe SAUVESTRE, délégué d'Ourouër-les-Bourdelins
- Madame Virginie RENEAUD, déléguée de Tendron
- Madame Stéphanie NOËL, déléguée de Tendron
- Madame Christine KOOS, déléguée de Nérondes

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2014_50.

réf : 2016_035

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION GYMNASSE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2014_54 du 29/04/2014 désignant les membres de la commission « Gymnase »,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-0084 du 17 février 2016 portant recomposition du conseil communautaire de la CDC du Pays de Nérondes,

Monsieur le président informe le conseil qu'il est nécessaire de redésigner les membres de la commission « Gymnase ».

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de désigner les membres suivants de la commission communautaire «Gymnase » :

- Monsieur Julien DUCHALAIS, délégué de Bengy-sur-Craon
- Monsieur Loïc CORDEBOIS, délégué de Blet
- Monsieur Benoît THEURIER, délégué de Blet
- Monsieur Thierry PORIKIAN, délégué de Charly
- Monsieur Laurent VIGNES, délégué de Charly
- Monsieur David SOUCHET, délégué de Chassy
- Madame Edith RAQUIN, déléguée de Cornusse
- Monsieur Noël LAIGNEL, délégué de Croisy
- Madame Marie-Ange BALLERAT, déléguée de Flavigny
- Monsieur Gérard JAEGLY, délégué d'Ignol
- Monsieur Laurent THIBAUT, délégué de Mornay-Berry
- Madame Bernadette COURIVAUD, déléguée de Nérondes
- Monsieur Thierry FERRAND, délégué de Nérondes
- Monsieur Sylvain PALLOT, délégué d'Ourouër-les-Bourdelins
- Monsieur Arnaud De GOURCUFF, délégué de Tendron

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2014_54 du 29/04/2014.

réf : 2016_036

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION NUMERIQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2014_55 du 29/04/2014 désignant les membres de la commission « Numérique »,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-0084 du 17 février 2016 portant recomposition du conseil communautaire de la CDC du Pays de Nérondes,

Monsieur le président informe le conseil qu'il est nécessaire de redésigner les membres de la commission « Numérique ».

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de désigner les membres suivants de la commission communautaire « Numérique » :

- Monsieur Christian MATHAULT, délégué de Bengy-sur-Craon
- Monsieur Benoît THEURIER, délégué de Blet
- Madame Marie-Lise COQUAZ, déléguée de Blet
- Monsieur Thierry PORIKIAN, délégué de Charly
- Monsieur David SOUCHET, délégué de Chassy
- Monsieur Jean-Louis PENARD, délégué de Cornusse
- Madame Edith RAQUIN, déléguée de Cornusse
- Monsieur Franck MARTINEAU, délégué de Croisy
- Monsieur Xavier BALLERAT, délégué de Flavigny
- Monsieur Gilbert DRIENCOURT, délégué d'Ignol
- Monsieur Guy LACOUDRE, délégué de Mornay-Berry
- Monsieur Roland GILBERT, délégué de Nérondes
- Madame Claudine BUTARD, déléguée d'Ourouër-les-Bourdelins
- Monsieur Arnaud De GOURCUFF, délégué de Tendron
- Madame Sandrine AUDOIN, déléguée de Nérondes

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2014_55 du 29/04/2014.

réf : 2016_037

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION "ORDURES MENAGERES"

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2014_51 du 29/04/2014 désignant les membres de la commission « Ordures Ménagères »,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1-0084 du 17 février 2016 portant recomposition du conseil communautaire de la CDC du Pays de Nérondes,

Monsieur le président informe le conseil qu'il est nécessaire de redésigner les membres de la commission « Ordures Ménagères ».

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de désigner les membres suivants de la commission communautaire « Ordures Ménagères » :

- Madame Ghislaine LEGROS, déléguée de Bengy-sur-Craon
- Monsieur Thierry PORIKIAN, délégué de Charly
- Monsieur Bernard OUZÉ, délégué de Chassy
- Monsieur Jean-Louis PENARD, délégué de Cornusse
- Monsieur Didier MOUILLERON, délégué de Croisy
- Monsieur François RICHARD, délégué de Flavigny
- Monsieur Lucien SAUVETTE, délégué d'Ignol
- Monsieur Michel VACHERON, délégué de Mornay-Berry
- Monsieur Roland GILBERT, délégué de Nérondes
- Monsieur Laurent REVIDON, délégué de Nérondes
- Monsieur Robert BELLERET, délégué d'Ourouër-les-Bourdelins
- Monsieur Stéphane RONDET, délégué de Tendron
- Monsieur Benoît THEURIER, délégué de Blet
- Monsieur Loïc CORDEBOIS, délégué de Blet
- Madame Sandrine PROUST, déléguée de Blet
- Monsieur Arnaud De GOURCUFF, délégué de Tendron

Cette décision annule et remplace la délibération n° 2014_51 du 29/04/2014.

réf : 2016_038

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPANC

- Madame Ghislaine LEGROS, déléguée de Bengy-sur-Craon
- Monsieur Loïc CORDEBOIS, délégué de Blet
- Monsieur Thierry PORIKIAN, délégué de Charly
- Monsieur Bernard OUZÉ, délégué de Chassy
- Madame Edith RAQUIN, déléguée de Cornusse
- Monsieur Thomas MOUSSEAU, délégué de Croisy
- Monsieur François RICHARD, délégué de Flavigny
- Monsieur Gilbert DRIENCOURT, délégué d'Ignol
- Monsieur Jean-Pierre COLLIN, délégué de Mornay-Berry
- Monsieur Roland GILBERT, délégué de Nérondes
- Madame Danièle REBOUX, déléguée d'Ourouër-les-Bourdelins
- Monsieur Christophe HUET, délégué de Tendron
- Monsieur Jacques AURAT, délégué de Blet
- Monsieur Benoît THEURIER, délégué de Blet

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2014_52 du 29/04/2014.

réf : 2016_039

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION "TRANSPORTS SCOLAIRES"

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2014_53 du 29/04/2014 désignant les membres de la commission « Transports scolaires »

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-0084 du 17 février 2016 portant recomposition du conseil communautaire de la CDC du Pays de Nérondes,

Monsieur le président informe le conseil qu'il est nécessaire de redésigner les membres de la commission « Transports Scolaires».

Désigne les membres suivants qui siégeront au sein de cette commission :

- Madame Stéphanie DABURON, déléguée de Bengy-sur-Craon
- Madame Sylviane MORAISIN, déléguée de Bengy-sur-Craon

- Madame Delphine BENOIT, déléguée de Blet
- Monsieur Dominique REGNAULT, délégué de Charly
- Monsieur David SOUCHET, délégué de Chassy
- Madame Edith RAQUIN, déléguée de Cornusse
- Madame Monette COQUILLARD, déléguée de Croisy
- Madame Marie-Ange BALLERAT, déléguée de Flavigny
- Monsieur Lucien SAUVETTE, délégué d'Ignol
- Monsieur Christian THIBAUT, délégué de Mornay-Berry
- Madame Françoise RICHARD, déléguée de Nérondes
- Madame Marie-Ange NORTIER, déléguée d'Ourouër-les-Bourdelins
- Monsieur Christophe HUET, délégué de Tendron
- Monsieur Stéphane RONDET, délégué de Tendron
- Madame Bernadette COURIVAUD, déléguée de Nérondes

Cette décision annule et remplace la délibération n°2014_53 du 29/04/2014.

réf : 2016_040

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

<p>DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE"</p>

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2014_49 du 29/04/2014 désignant les membres de la commission « Développement économique »,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1-0084 du 17 février 2016 portant recomposition du conseil communautaire de la CDC du Pays de Nérondes,

Monsieur le président informe le conseil qu'il est nécessaire de redésigner les membres de la commission « Développement économique ».

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de désigner les membres suivants de la commission communautaire « Développement économique » :

- Monsieur Loïc GRIETTE, délégué de Bengy-sur-Craon
- Madame Sandrine PROUST, déléguée de Blet
- Monsieur Laurent VIGNES, délégué de Charly
- Monsieur Bernard CHARRUE, délégué de Chassy
- Madame Edith RAQUIN, déléguée de Cornusse
- Monsieur Raimond PETERS, délégué de Croisy
- Madame Christelle JEGOU, déléguée de Flavigny

- Monsieur Gérard JAEGLY, délégué d'Ignol
- Monsieur Guy LACOUDRE, délégué de Mornay-Berry
- Monsieur Thierry FERRAND, délégué de Nérondes
- Madame Marie-Ange NORTIER, déléguée d'Ourouër-les-Bourdelins
- Madame Christelle MONIN, déléguée de Tendron
- Monsieur Jean-Pierre BERGER, délégué de Mornay-Berry

Cette décision annule et remplace la délibération n°2014_49 du 29/04/2014.

réf : 2016_041

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION "FINANCES"
--

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2014_31 du 15/04/2014 désignant les membres de la commission « Finances »,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-0084 du 17 février 2016 portant recomposition du conseil communautaire de la CDC du Pays de Nérondes,

Monsieur le président informe le conseil qu'il est nécessaire de redésigner les membres de la commission « Finances ».

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de désigner les membres suivants de la commission communautaire « Finances » :

- Monsieur Denis DURAND, délégué de Bengy-sur-Craon ;
- Monsieur Xavier BALLERAT, délégué de Flavigny ;
- Madame Edith RAQUIN, déléguée de Cornusse ;
- Monsieur Roland GILBERT, délégué de Nérondes ;
- Monsieur Loïc CORDEBOIS, délégué de Blet ;
- Monsieur Benoît THEURIER, délégué de Blet ;
- Monsieur Dominique REGNAULT, délégué de Charly ;
- Monsieur Bernard CHARRUE, délégué de Chassy ;
- Madame Huguette DENIS, déléguée de Croisy ;
- Monsieur Jean-Pierre COLLIN, délégué de Mornay-Berry ;
- Monsieur Arnaud De GOURCUFF, délégué de Tendron ;
- Madame Danielle REBOUX, déléguée d'Ourouër-les-Bourdelins ;
- Monsieur Christian MATHAULT, délégué de Bengy-sur-Craon ;
- Monsieur Lucien SAUVETTE, délégué d'Ignol.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2014_31 du 15/04/2014.

réf : 2016_042

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

CREATION DE LA COMMISSION "TOURISME"

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le président rappelle au conseil que la loi NOTRe impose des compétences nouvelles aux EPCI, notamment le tourisme. Ainsi, il est proposé de créer une commission « Tourisme ».

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de constituer la commission communautaire « Tourisme » et désigne les membres suivants qui siégeront au sein de cette commission :

- Madame Ghislaine LEGROS, déléguée de Bengy-sur-Craon ;
- Madame Danielle REBOUX, déléguée d'Ourouër-les-Bourdelins ;
- Madame Marie-Ange NORTIER, déléguée d'Ourouër-les-Bourdelins ;
- Monsieur Thierry PORIKIAN, délégué de Charly ;
- Monsieur David SOUCHET, délégué de Chassy ;
- Monsieur Noël LAIGNEL, délégué de Croisy ;
- Madame Katia BARILLET-LYON, déléguée de Nérondes ;
- Madame Christine KOOS, déléguée de Nérondes ;
- Monsieur Jean-Pierre BERGER, délégué de Mornay-Berry ;
- Monsieur Arnaud De GOURCUFF, délégué de Tendron ;
- Madame Bernadette COURIVAUD, déléguée de Nérondes ;
- Monsieur Lucien SAUVETTE, délégué d'Ignol ;
- Monsieur Loïc CORDEBOIS, délégué de Blet ;
- Madame Edith RAQUIN, déléguée de Cornusse ;
- Monsieur Thierry FERRAND, délégué de Nérondes ;
- Monsieur Benoît THEURIER, délégué de Blet.

réf : 2016_043

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

DEBAT SUR LES NOUVELLES COMPETENCES DE LA CDC

La Loi NOTRe impose certaines compétences obligatoires au 1^{er} janvier 2017 : Ordures Ménagères, aire d'accueil des gens du voyage et tourisme. Actuellement, la CDC du Pays de Néronde exerce les 2 premières. Il faudra inclure en conséquence le tourisme.

De plus, les communautés de communes devront prendre 3 compétences optionnelles pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire parmi les 9 que sont :

- 1- La protection et la mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- 2- La politique du logement et du cadre de vie ;
- 3- La politique de la ville ;
- 4- La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie ;
- 5- La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
- 6- L'action sociale d'intérêt communautaire ;
- 7- L'assainissement jusqu'au 31/12/2019 (n'est plus sécable avec l'assainissement non collectif au 01/01/2018) ;
- 8- L'eau (jusqu'au 31/12/2019) ;
- 9- La création et la gestion de maisons de services au public et la définition des obligations de service public y afférentes.

Il convient de réfléchir vers quelles compétences la CDC va opter. Madame COURIVAUD demande quelles compétences exerce déjà la CDC. Actuellement, la CDC exerce les compétences suivantes :

- Aménagement de l'espace (création et réalisation de zones d'activités économiques et touristiques d'intérêt communautaire) ;
- Développement économique ;
- Domaine sportif ;
- Actions Jeunesse ;
- Protection de l'environnement (OM et SPANC) ;
- Politique du logement et du cadre de vie (Aire du petit passage de Blet) ;
- Actions culturelles d'intérêt communautaire ;
- Compétence en matière d'établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques ;
- Ramassage scolaire dans le secteur scolaire de Néronde par délégation du Conseil départemental.

Ces compétences n'entreraient que dans les compétences 5-6 des compétences optionnelles obligatoires.

Monsieur REVIDON demande si la CDC est obligée de prendre ces compétences ou si elle peut rajouter par exemple les affaires scolaires. Monsieur DURAND précise que ce sont des compétences imposées par la Préfecture, mais rien n'empêche d'étudier d'autres propositions. Monsieur GILBERT pense qu'il faudra certainement travailler sur les

affaires scolaires. Monsieur GRIETTE serait favorable à un CIAS. Monsieur GILBERT l'approuve, notamment pour la banque alimentaire.

Afin d'étudier ces suggestions et de réfléchir à d'éventuels groupes de travail, Monsieur REVIDON pense qu'il faut réunir avant toute chose la commission d'évaluation des transferts de charges qui est compétente en ce domaine. Il s'étonne même que cette commission ne soit pas consultée à ce jour. Monsieur DURAND précise que cette commission est désignée par les conseils municipaux à chaque début de mandat. Mais il s'aperçoit que Monsieur GIRARD était membre titulaire. La CDC va donc solliciter la commune de Blet pour désigner leur délégué à cette commission.

Monsieur REVIDON conseille de faire un recensement de l'existant sur toute la CDC.

CREATION D'UN POSTE EMPLOI AVENIR POUR LE SECRETARIAT

Monsieur le président propose au conseil de créer un poste en emploi avenir pour le secrétariat. Le personnel administratif est surchargé depuis un moment. La personne recrutée se chargerait de l'accueil téléphonique et physique essentiellement, mais également des tâches de secrétariat basique (enregistrement du courrier arrivée/départ, réponse aux demandes d'emplois...). Le recours à l'emploi avenir permet d'alléger les dépenses de personnel. Monsieur REVIDON demande quelle serait la charge restant à supporter par la CDC. Monsieur DURAND précise qu'il resterait 25 % plus les charges patronales.

Monsieur GILBERT demande ce que va devenir le poste au-delà des 3 ans et si le poste va être pérennisé. Monsieur REVIDON demande également si les 35 h se justifient. Monsieur DURAND rappelle que la CDC est jusqu'à présent fermée au public le lundi pour décharger le personnel. Si le recrutement a lieu, cela permettrait de ré-ouvrir le lundi. Monsieur REVIDON pense que si la fermeture soulage les agents, il serait peut-être judicieux de la maintenir. Mme RAQUIN insiste sur le fait que les agents administratifs gèrent actuellement le prioritaire et laisse de côté le reste, ce qui entraîne un retard sur beaucoup de dossiers. Elle rajoute également que les agents ont beaucoup d'heures supplémentaires et ne peuvent pas récupérer comme ils le voudraient. Monsieur LAIGOT demande si ces heures correspondent à 17h30 chacune.

Monsieur DURAND propose au vote le choix entre la création d'un poste à 35h avec l'ouverture le lundi au public, ou un poste à 28h en maintenant la fermeture du lundi.

Le résultat du vote est le suivant :

- Poste à 35 h : 22 (mais en maintenant la fermeture du lundi) ;
- Poste à 28 h : 1 ;
- Abstentions : 2.

réf : 2016_044

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIEL ET DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC SEGILOG

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de renouveler le contrat avec la Société SEGILOG pour le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services.

Ce contrat de 3 ans prévoit :

- le versement annuel de « cession du droit d'utilisation » pour un montant de 1 917 € HT ;
- le versement annuel de « Maintenance et Formation » pour un montant de 213 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la Société SEGILOG pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2016.

réf : 2016_045

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses

☛ Calendrier prévisionnel des réunions

- Mardi 26 avril 2016 : 18 H30 – Commission Culture
- Lundi 2 mai 2016 : 18 H 30 : Commission SPANC
- Mardi 17 mai 2016 : 18 H 30 – Commission Enfance Jeunesse
- Jeudi 19 mai 2016 : 18 H 30 – Bureau
- Mardi 24 mai 2016 : 10 H 30 – Pose 1^{ère} pierre du complexe sportif

☛ Projet complexe sportif

Mme RAQUIN, vice-présidente en charge du gymnase, fait un résumé de la situation. Actuellement, le projet est en phase de préparation de chantier. Seule l'entreprise TECHNIBAT a reçu son ordre de service, les autres seront signés le 25 avril.

Monsieur GILBERT pense que le fait de commencer la construction de chantier n'est pas prudent alors que le permis n'est pas accordé. Mme RAQUIN rappelle que le permis a été accordé mais qu'une demande d'autorisation de travaux a été formulée suite au décalage des bâtiments de 1,50 m.

A priori, l'inauguration de la pose de la 1^{ère} pierre serait le mardi 24 mai, sous réserve de la disponibilité de tous les financeurs.

Monsieur GILBERT s'était plaint des dégradations faites sur la route. Mme RAQUIN

l'informe que lors de la dernière réunion de chantier, il a été demandé de la remettre en état. Monsieur GILBERT devrait être sollicité d'ici peu. Ce dernier précise que les réparations ont été faites.

Mme RAQUIN souhaite informer également le conseil qu'un diagnostic amiante a été réalisé dans le gymnase actuel. Il en est ressorti l'absence d'amiante, ce qui est une bonne nouvelle.

☛ **Haut débit**

Monsieur BALLERAT, vice-président en charge du numérique, informe le conseil sur le dossier du haut débit.

Lors du comité syndical du 24 février dernier, il avait été décidé le vote de la délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du réseau pour le conseil du 14 avril 2016. Entre temps, les 4 présidents de département (Cher, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher) et le président de la Région Centre Val de Loire se sont réunis et ont demandé le report de ce vote, tout en proposant un autre scénario.

Le Département du Cher a invité tous les présidents d'EPCI récemment pour présenter ce nouveau projet, en précisant qu'il avait signé un protocole d'accord mais qu'il avait un doute maintenant sur la situation. Le nouveau scénario entrainerait un retard estimé entre 18 et 24 mois (et plus selon Monsieur BALLERAT). Il faut tout renégocier depuis le début, ce qui empêcherait de signer avec un délégataire, alors que les travaux sont terminés sur notre CDC. Lors de cette réunion, il y a eu beaucoup de réactions et le président du Conseil Départemental s'est rallié à la position des élus du Cher. Ils ne voient pas d'inconvénients à ce que certaines choses changent, mais à condition que les engagements soient respectés. Il est rappelé tout de même que la fibre était prévue initialement pour le 2^{ème} trimestre 2015.

Lors du conseil syndical du 14 avril, la DSP n'était plus à l'ordre du jour. Monsieur BALLERAT a donc demandé qu'elle soit impérativement au prochain conseil syndical du 22 juin.

☛ **Projet de regroupement de professionnels de santé**

Monsieur DURAND et Monsieur SOUCHET ont rencontré l'ARS dernièrement avec les professionnels de santé. Ces derniers ont travaillé sur la rédaction du projet. Cependant, le Conseil Régional ne peut subventionner que les collectivités sur ce genre de projets. En conséquence, il doit être réalisé soit par la CDC du pays de Nérondes, soit par la commune de Nérondes.

L'ARS serait favorable à la télémédecine et serait prêt à financer les chariots correspondants. Monsieur SOUCHET pense qu'il y aurait une opportunité à saisir.

☛ **Ordures Ménagères**

• Litige avec le SMIRTOM

Le SMIRTOM a demandé un délai supplémentaire pour envoyer son mémoire en réplique. Délai accordé par la Cour d'Appel.

• Sacs rouges

Monsieur GILBERT, vice-président en charge des OM, rappelle que le système des sacs rouges avait été instauré pour les résidences secondaires en accord avec SITA, détenteur du marché à l'époque. Ce système s'arrêterait apparemment au 31 décembre 2016. Cela

est certainement dû au changement de prestataire car SITA a perdu le marché. Les bacs seraient remis en place.

La fréquence des ramassages en général changerait aussi. Ils se feraient toutes les 2 semaines.

☛ **SCOT**

Une réunion a eu lieu avec le Pays de Loire Val d'Aubois et les présidents des EPCI. Le financement serait autonome. Les élus se sont mis d'accord sur une participation dont la moitié serait liée à la population et l'autre moitié sur le potentiel financier agrégé (communes et communauté de communes).

Un groupe de travail spécifique serait constitué de 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants. Mais la Préfecture demande à ce que cette composition soit intégrée également au conseil syndical.

La CDC devra prochainement désigner 3 conseillers titulaires et 3 suppléants pour le Pays de Loire Val d'Aubois.

☛ **ENFANCE JEUNESSE**

Monsieur GILBERT, après un entretien téléphonique avec Virginie, se pose des questions sur les critères de recrutement des stagiaires à l'accueil de loisirs. Monsieur DURAND éclaircira l'affaire auprès de Virginie et fera le point avec Monsieur GILBERT.

☛ **DEFIBRILLATEURS**

Monsieur BELLERET a proposé au SDIS de faire la maintenance des défibrillateurs en même temps que celle des bornes incendie. Mme Raquin précise que les pompiers préconisent la formation d'un agent ou d'un élu par commune sur l'entretien des défibrillateurs.

☛ **CONSEILS COMMUNAUTAIRES**

Monsieur REVIDON demande s'il était possible de décaler les conseils communautaires vers 19h, ce qui laisserait le temps aux élus de revenir de leur travail.

Monsieur LAIGOT demande également à ce que soit rajouté un pouvoir sur les convocations, au cas où un élu aurait un empêchement.

Le Président,

Denis DURAND